

Recommandation à destination de l'AFNU concernant la question des océans

Rappelant que les océans recouvrent plus de 70 % de la surface de la planète, constituent un puit majeur de carbone régulant ainsi le climat et abritent 80 % de la vie dans le monde,

Observant que les océans sont également un lien de communication, d'échanges économiques ainsi que culturels entre les pays,

Ayant à l'esprit la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 qui vise à réguler l'espace marin et son utilisation notamment concernant l'exploitation de ses ressources, la protection et la préservation du milieu marin,

Encouragé par le traité sur "la haute mer" du 19 juin 2023 qui grâce à son aspect juridiquement contraignant sur la biodiversité marine permet de créer une dynamique commune de conservation et de durabilité en haute mer,

Notant à regret de nombreux faits préoccupants concernant les océans mettant en cause différents faits humains tels que la pollution plastique, la surpêche, les vagues de chaleurs océaniques et le nombre insuffisant d'aires marines protégées,

Gravement préoccupé par la diversification des activités humaines dans les océans, notamment pour la production d'énergie et l'exploitation minière qui amène de nouveaux défis de conservation de la faune marine,

1. *Recommande conformément aux réclamations de nombreuses ONG, la mise en place d'un objectif mondial de protection d'au moins 30 % des habitats marins d'ici à 2030;*
2. *Appelle à la mise en place d'une limitation de la production de plastique car ce matériau représente 85% des déchets marins, exposant l'ensemble de la vie marine à un risque grave de toxicité;*
3. *Exhorte au contrôle au niveau mondial de la pêche intensive qui épouse les ressources et déséquilibre les écosystèmes et a malheureusement plus que quadruplé depuis 1950;*
4. *Demande l'arrêt de la pratique de pêche du chalutage de fond qui participe à la destruction des écosystèmes présents dans les fonds marins et représente pourtant encore plus d'un quart des prises de pêche dans le monde;*
5. *Encourage les pays à mettre en place plus d'Aires Marines Protégées qui permettent la protection des espaces marins en réduisant et adaptant au maximum l'action de l'Homme sur ces écosystèmes car:*
 - a) seulement 8% des océans sont protégés contre les activités humaines;
 - b) moins de 3% des espaces maritimes sont intégralement ou hautement protégés;

6. *Soutient* les nombreux pays qui se sont engagés à protéger 30% des terres mondiales et 30% des océans d'ici 2030;
7. *Encourage* à rester vivement préoccupés par la question.